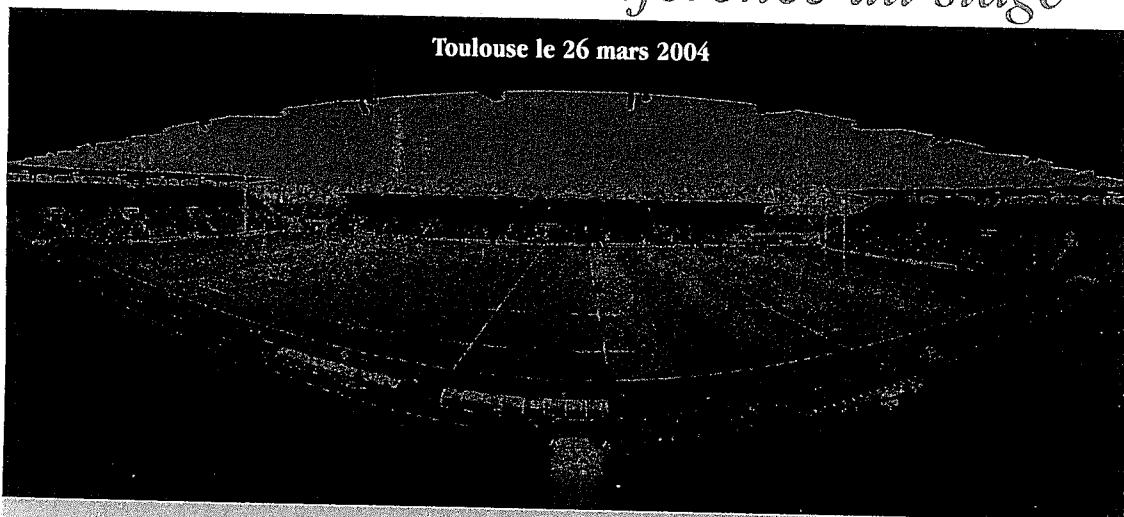


# Séance solennelle

*d'ouverture de la conférence du stage*

Toulouse le 26 mars 2004



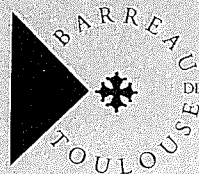
## Discours

*de M. le Bâtonnier Jean-Luc Torgat*

« Nous défendrons en mai 2068 »

*Maire Anne Corpe, médaille d'or*

*Maire Delphine Chamaï, médaille d'argent*



# Maître Delphine CHANUT Médaille d'argent prix Alexandre FOURTANIER

“NOUS DEFENDRONS EN MAI 2068”

## **Introduction :**

Bonnes nouvelles pour tous. En 2068 : le genre humain existe toujours. Même les plus optimistes d'entre vous n'auraient osé l'imaginer. Vous vous êtes pourtant donné beaucoup de mal pour vous détruire et nous éradiquer. Vous n'avez reculé devant aucun moyen : utilisation à outrance de vos automobiles, absorption sans modération de substances toxiques ou encore stockage massif de détritiques dans l'espace. Il a fallu traquer, sanctionner, reconstruire, repenser votre façon de vivre, et c'est à ce prix que l'humain est encore sur terre. Et ailleurs...

Etudiée à travers le prisme du passé, la vision de mon époque ne peut être qu'empreinte de nostalgie et de regrets. Vous êtes d'un autre temps, accrochés à votre Palais de Justice, qui n'est plus aujourd'hui que cendres et poussières ! J'ai le regret de vous informer - mais c'est hélas sans surprise - que la plupart d'entre vous sont morts, pour la grande majorité de vieillesse, mais pas tous. Le stress, la bonne chair et le tabac ont eu raison des plus coriaces. Vous étiez usés par votre métier, las de trotter d'un bout à l'autre de votre cité pour assurer de manière simultanée une conciliation inconciliable aux Prud'hommes et négocier votre dixième renvoi au Tribunal d'Instance. Le bitume de Camille Pujol entend encore vos râles et vos respirations essoufflées.

Vieux fous, votre grève de mars 2003 dont on trouve encore ça et là quelques traces sous la plume de chroniqueurs judiciaires d'alors, n'a servi à rien. Quand je lis aujourd'hui vos bulletins mensuels, vos flashes et vos chroniques, je souris.

Empêtrés dans vos traditions ancestrales, vous étiez sourds aux évolutions de ce siècle naissant. Comment n'avez vous pas senti que l'avenir, celui d'une profession que nous avons en commun, que cet avenir était ailleurs ? Mais je veux bien vous reconnaître quelques circonstances atténuantes. On vous en demandait beaucoup, de plus en plus même.

La plupart des cabinets, surtout en province, étaient artisanaux, de petites structures, parfois même un être seul, homme d'orchestre de son cabinet : comptable, secrétaire, administrateur, collaborateur et associé.

Vous aviez dans votre escarcelle un panel important de compétences : 100 grammes de droit civil, 200 grammes de commercial, 300 grammes de social, un soupçon de droit pénal et un doigt d'administratif, tel était "l'avocat type" de 2004. Vous étiez, surtout les plus jeunes, bien plus qu'avocats ; vous étiez médecins, assistants sociaux, psychologues et médiateurs. Tout cela a quasiment disparu aujourd'hui. Même si bien sûr aujourd'hui encore on trouve en Corse ou en Corrèze, quelques avocats comme vous, qui font figure de vieux sages, qui sont craints ou respectés tout à la fois.

Mais je m'égare. Vous ne pouvez appréhender mon monde que si je vous donne quelques clefs de compréhension.

#### 1ère clef : Prendre la mesure de l'évolution.

Ecoutez plutôt. Il y a, entre vous et moi, 64 années. Cette même différence qui vous sépare d'un avocat en 1940. En ces temps là, le futur Bâtonnier VIALA est avocat à Toulouse, le serment qu'il prête au sortir de sa licence sans autre forme d'examen lui fait jurer de "*ne rien dire de contraire (...) aux bonnes mœurs (...) et de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques*" - (Art. 3 décret 20.06.1920).

Il côtoie 150 confrères et à peine 30 consœurs qui selon la loi doivent recueillir l'autorisation préalable de leur mari, leur silence valant acceptation. Elles ont toutes les mêmes droits et prérogatives que leurs pairs de sexe mâle, tous ou presque : il leur est interdit de suppléer un magistrat absent : et pour cause, les

femmes attendront 1946 pour être autorisées à accéder à la magistrature. Ces avocats ne peuvent s'associer, manier des fonds, et obtenir une ligne téléphonique est un véritable défi.

A moins d'être aussi visionnaire que Jules Vernes, difficile pour cet avocat d'imaginer qu'en 2004 existeraient le fax, l'Internet ou encore que 46 % des avocats seraient des femmes qui s'amendent très bien de l'opinion de leur mari sur leur profession. Rappelez vous, L'outil informatique a fait apparition dans vos cabinets dans les années 1980. Deux décennies plus tard, il est incontournable : un ordinateur plante et le cabinet est en berne, les secrétaires désœuvré(e)s, les patrons nerveux.

Prenons enfin un dernier exemple encore plus proche de vous. Rappelez vous qu'en l'an 2001, la rentrée solennelle se déroulait à la Première Chambre de la Cour d'Appel, en présence des avocats en robe, avec traditionnellement un discours et un éloge, et où les lauréats se voyaient alors remettre leurs médailles par le Premier Président et le Procureur Général.

Je vois que vous commencez à comprendre. Demain est inimaginable. Aussi, peut-être aurez-vous quelques difficultés à appréhender mai 2068. Mais vous possédez un avantage, la plupart des éléments qui peuplent mon quotidien étaient en gestation à votre époque ; ils ont seulement évolué jusqu'à maturation.

Comme moi par exemple, matricule 737 229. Je suppose que vous me qualifieriez de cyborg ou de mutante. Et pourtant, je n'ai pas d'oeil bionique, Steve Austin me battra à plates coutures, et je ne peux me contorsionner à loisir pour éviter les balles. Les quelques éléments mécaniques que je possède en plus étaient déjà à l'étude dans le laboratoire du professeur américain de cybernétique Kevin Warwick dès 1998 ("*Homo Sapiens, le futur est déjà là*", *Le Figaro Février 2004*).

Intégrée dans ma chair à mon poignet droit, une puce de vie qui m'informe en temps et en heure de mon capital santé et des agressions microbiennes autour de moi. Sous mon oreille gauche, ma puce matricule est une sorte d'état civil qui permet accessoirement de me localiser à tout moment.

Maintenant que vous maîtrisez la vitesse du temps, vous pouvez commencer votre voyage.

## 2ème clef : Le monde en 2068 :

Ce que vous appeliez la puissance américaine n'est plus. La seconde guerre de Sécession de l'an 2023 a vu la scission de l'Amérique en deux blocs : à l'ouest, la RFA, République Fondamentaliste des Américains, à l'est, la RDA, République Démocrate Américaine. L'Amérique était à genoux, pendant que la Chine, elle s'éveillait. Les troupes asiatiques ont envahi la grande Russie, ou ce qu'il en restait, à l'aube de l'année 2024, et n'ont rencontré aucune résistance. L'Afrique, elle, poursuivait son agonie silencieuse, dans l'indifférence de tous, pendant que le continent Sud-Américain s'enfonçait dans la dictature.

Ces nouvelles données ont contraint l'Europe à intensifier son processus final de fusion. Elle est devenue avec ses 34 pays, fédérale. Quant à la France, c'est désormais, l'EFFEU, Etat Fédéral Français de l'Europe Unie. C'est à Strasbourg que siège notre gouvernement, avec à sa tête Vanessa Mamère qui a hérité de son grand-père la passion de l'écologie, qui n'est plus aujourd'hui un secteur que nous pouvons nous permettre d'ignorer.

Toulouse maintenant, promenons nous ensemble dans le centre ville, aujourd'hui patrimoine mondial de l'UNESCO. Une première chose vous frappera : l'absence de bruits de moteurs automobiles. Il n'y en a plus, du moins plus qui roulent. Cela vous étonne ? Mais enfin, il n'y a plus de pétrole depuis 20 ans !

D'autres modes de transport ont vu le jour. Mais je vois déjà vos vieux fantasmes resurgir, non, la téléportation n'existe toujours pas, mais la recherche avance.

Nous utilisons toujours vos voies ferrées et aériennes. Pour les déplacements urbains, nous montons sur des tapis magnétiques. De larges plaques aimantées ont été intégrées sur vos anciennes routes. Il suffit de placer son tapis sur la voie et de se laisser conduire jusqu'à l'endroit indiqué au module d'intelligence artificielle du tapis, l'Aladin moderne !

Montez sur mon tapis. Autre chose va peu à peu vous manquer : les gens. Depuis une vingtaine d'année, un processus s'intensifie, qui n'en était qu'à ses balbutiements à votre époque : l'exode urbain. Les villes se dépeuplent, en particulier celles du Sud où l'on fuit la chaleur. Il ne pleut que rarement de nos jours, et pour utiliser une comparaison qui sera à la mode bientôt chez vous : il pleut aussi rarement en 2068 qu'un Juge de la Détention signe une Ordonnance de mise en liberté en 2004.

Et pourtant, grâce à la mise sous bulle climatisée du Canal du Midi et d'une portion de la Garonne, séjourner dans notre ville rose pâle est un plaisir. Si vous vous intéressez aux vitrines de ma cité, vous y trouverez bien entendu des magasins de prêt à porter, parce qu'une femme, même avec une puce dans la tête est toujours une femme, mais également de nombreux magasins d'armement, des abris atomiques et des centres de préparation aux attentats. A chaque nouvelle rue, un check point vérifie notre matricule pour tranquilliser le citoyen.

Voilà le monde dans lequel j'exerce, celui que vous m'avez livré.

Mais assez tergiversé, posons notre tapis magnétique, et entrons dans le vif du sujet..

### **Le monde judiciaire en 2068**

Mon ascendance, l'analyse de mes gènes et les résultats aux tests que j'ai subis dès ma naissance en 2038, ont permis au Ministère de l'Education et de la Réussite Sociale de me classer, je cite, comme "matricule prédisposé à l'indépendance, à la contestation et au bavardage". L'institution m'a alors placé dans la section juridique mention rhétorique. Au sortir de la grande Ecole du Droit, j'ai prêté serment, et rejoins le Cabinet du Jeune Barreau.

Plus question, en effet, de ce que vous appelez la collaboration. Elle a été abolie en 2025 à la suite de "la grande grève du zèle des collaborateurs", restée dans les annales de la profession. Tous les collaborateurs de l'Hexagone s'étaient donnés "l'email" : dès qu'ils avaient atteint leurs 45 heures hebdomadaires de labeur - alors que l'horaire légal de travail était de 28 - ils cessaient brusquement toutes activités, certains s'arrêtaient tout net de plaider et remettaient leur dossier. Les plus audacieux allaient même jusqu'à prendre chaque jour une pause déjeuner...

Ce qui a frappé de manière définitive les esprits, ce fut l'inscription sur le rabat de leur robe du montant de leur rétrocession. Même le MEDEF s'est ému de leur situation. Nous étions arrivés à un point de non retour.

A la tête des Cabinets Jeune Barreau, des confrères expérimentés, exclusivement dévoués à la formation des jeunes. 15% des affaires de la place toulousaine leur sont dévolues en priorité, ils perçoivent en échange une partie des honoraires, le surplus étant voué au fonctionnement du Cabinet.

J'ai rejoint par la suite le Cabinet "Die Grundes" spécialisé dans la défense de l'environnement. Il est composé d'une équipe de 200 personnes : une centaine d'avocats, 10 huissiers, 20 comptables dont dix spécialisés dans les dossiers d'Aide Européenne à l'Accès au Droit et à la Bonne Justice, 15 fouineurs sortes de chercheurs, 25 secrétaires et 20 commerciaux chargés de la publicité et de la médiation. Je travaille la plupart du temps à mon domicile et ne me rends à ma base que pour rencontrer mes clients. Chez moi, je me consacre uniquement et pleinement à la défense. Car nous défendons toujours en 2068 !

Evoquons tout d'abord la matière civile, elle est désormais unique. TI, TGI, Commerce, Prud'hommes ont été supprimés : même lieu, même procédure, seul le Juge professionnel à qui l'on communique le dossier devant être spécialisé dans la matière litigieuse.

Le ministère d'avocat est imposé, l'écrit obligatoire, la plaidoirie interdite sauf à la demande expresse du magistrat instructeur. Une fois le juge saisi, une phase de négociation s'ouvre inmanquablement, les commerciaux de chacun des cabinets adverses entrent alors en action, 25% des dossiers sont ainsi transigés.

En cas d'échec, le juge fixe alors une date de dépôt péremptoire, et quand je dis péremptoire je lui restitue son sens véritable et non celui qu'il avait de votre temps. En cas de non respect, l'Avocat défaillant doit rembourser les frais engagés par l'adversaire, des dommages et intérêts, et les honoraires du Juge, tout comme ce dernier s'en voit privé s'il ne rend pas sa décision le jour qu'il a lui-même fixé.

Il vous manque une clef : l'administration n'existe plus, entraînant corollairement la disparition du contentieux administratif. Depuis trois décennies, la magistrature est une profession libérale règlementée. Leurs honoraires sont payés par le succombant à l'instance sous réserve des résultats de l'appel. En effet, lorsqu'une décision est frappée d'appel, l'honoraire du Juge est fonction du pourcentage de confirmation de la première décision.

Tout cela n'est pas sans conséquence sur notre profession. Les magistrats sont soumis tout comme nous aux contraintes et réalités économiques, ce qui en termes d'article 700 est loin d'être négligeable. Redoutant la censure de la Cour, les décisions de première instance sont motivées avec art.

Soumis aux mêmes contingences, magistrats et avocats sont de véritables partenaires et je crois pouvoir affirmer que la Justice a gagné en qualité.

Croyez vous que la profession ait beaucoup perdu en supprimant la plaidoirie en matière civile ? Que nenni. Puisque l'avocat ne peut être bref, contrairement à ce qu'il annonce toujours en début de son intervention, puisqu'il ne peut se contenter de livrer au Juge en deux ou trois points les éléments fondamentaux du dossier, on lui a coupé la langue. Car "*la brièveté*" écrivait Tchekhov est "*la soeur du talent*".

Notre façon d'exercer la défense en matière pénale s'est elle aussi adaptée.  
J'imagine déjà les projections qui naissent dans votre esprit.

Nous y voilà, elle va nous dire qu'il n'y a plus d'avocats, plus de plaidoiries. Que les procureurs sont remplacés par des ordinateurs à peines. Que la procédure du plaider coupable a fait table rase des tribunaux répressifs.

Que les condamnés sont désormais placés sur orbite. Qu'ils sont utilisés par la science comme par exemple pour la recherche en téléportation.

Je vous rassure ce sont les cochons d'inde qui ont les premiers goûté à la désintégration des atomes. Beaucoup d'appelés pour peu de revenus.

Mais bien sûr, il a fallu s'adapter. La science en effet, s'est mise au service de la politique dans son exigence d'une meilleure détection de la délinquance.

Ainsi, lors de chaque grossesse, un échantillon de liquide amniotique est prélevé par le laboratoire du Ministère de la Justice et de la Sécurité, afin de détecter la présence éventuelle du gène de la violence. Si cette présence est avérée, les géniteurs se voient proposer un "avortement citoyen", encouragé financièrement.

En cas de refus, les parents deviennent pénalement et civilement responsables de leur progéniture à perpétuité. Si le matricule est sain en revanche, il lui est remis une carte citoyenne de 12 points utilisables pour toutes les infractions à la civilité. A chaque incivilité, des points sont retirés. Lorsque le crédit est épuisé l'individu doit effectuer des TIC (travaux d'intérêt collectifs).



Fort heureusement, les points peuvent être rachetés par exemple en allant voter, en hydratant une personne âgée pendant nos étés de plus en plus caniculaires.

Si nous n'avons pu lutter contre cette intrusion grandissante de la science sur laquelle nous n'avons aucune emprise, nous nous sommes battus en revanche becs et ongles pour regagner sur d'autres fronts le terrain que vous aviez perdu.

Comment y sommes-nous parvenus ? Une seule réponse : CFB, Conseil Fédéral des Barreaux. L'éclatement de vos organes représentatifs à l'échelon national vous rendait inaudibles. A votre époque, face à l'Etat s'élevaient le Bâtonnier de Paris, le Président du CNB, le Président de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud Ouest...

Cette cacophonie paralysait vos actions. Depuis qu'il existe une seule institution, le CFB, la profession est un partenaire fédéral privilégié. Il est inconcevable d'imaginer aujourd'hui qu'une loi touchant la matière juridique soit votée sans que le lobbying des avocats et des magistrats soit entendu et écouté. Croyez-moi, une loi telle que celle du 9 mars 2004, avec son cortège de mesures liberticides et sa mise à l'écart de la défense n'aurait même jamais été proposée.

Lorsqu'une personne est appréhendée, son avocat - qui lui a été désigné d'office dès sa naissance - en est immédiatement informé. Les auditions de la personne se déroulent en sa présence, il a accès au dossier et il peut immédiatement demander que soient menées des investigations policières. La rétention de l'individu est au maximum de 10 heures. A l'issue, il est relâché mais est gravé sur sa puce matricule "présomption d'innocence compromise" ainsi que le code de l'infraction reprochée. Ses déplacements sont alors surveillés.

Pour les petites infractions, le matricule est appelé à une audience de conciliation devant les juges de proximité. Une négociation tripartite s'engage alors : entre le juge, l'avocat de la partie civile et celui du prévenu. Les peines prononcées sont uniquement des mesures de réparation envers la victime et des TIC.

Pour les infractions de deuxième catégorie, l'individu est alors traduit devant le Tribunal Délictuel. Un débat tel que vous le connaissez s'instaure, mais il doit être précédé de l'échange des conclusions et des réquisitions. L'individu comparaît libre, en présence de son défenseur.

Enfin, pour les plus lourdes peines, le Tribunal Criminel est seul compétent ; plus

de jury populaire mais une juridiction composé de cinq avocats et cinq magistrats tirés au sort.

Les prisons si malades à votre époque ont été fermées. Les bracelets électroniques ont été généralisés. La peine a retrouvé ses véritables fonctions et notamment celle oubliée à votre époque de resocialisation.

Disposant de plus de temps pour la défense, libérés de la crainte de voir partir nos clients au cachot, nous sommes plus à l'écoute, plus présents et nous défendons mieux.

Certes la robe qui semblait consubstantielle à votre art, nous a été ôtée, en même temps que la robe pourpre glissait des épaules des magistrats. Mais, "*Peu importe le flacon, pourvu qu'il y ait l'ivresse de sa tâche(...)*" annonçait déjà en l'an 2004, Jérôme JULIEN ("Histoires de Robes" Gazette Palais du 16 mars 2004 page 2).

### **Conclusion**

Avant de porter un oeil critique sur la défense en 2068, interrogez-vous.

Comment un avocat en 1940 vous jugerait-il ? Que penserait-il de vos va-et-vient incessants, de cette salle des pas perdus silencieuse.

Ne s'indignerait-il pas de votre manque de déférence envers les magistrats, du temps si bref que vous réservez à la défense, tout absorbés par la gestion administrative de votre cabinet ?

Ne doutez pas que son regard serait sévère et qu'il se féliciterait de ne pas connaître l'an 2004.

Et moi, que puis-je vous envier ? Votre parlote ? Haut lieu de la médisance palatine ? Vos rencontres furtives dans les salles d'audience ?... Je ne les regrette pas. Car si l'avocat est physiquement moins présent dans son palais, il est partout où sa mission l'appelle.

Vous ne pourrez ignorer les bouleversements inéluctables de la société. Vous devrez faire front et vous adapter, car il n'est point question de nous supprimer

ou c'est à condition comme l'affirmaient Messieurs Payen et Duvau : *“de tout de suite nous remplacer”*.

Parce que les valeurs de conscience, d'humanité, de probité, de dignité et d'indépendance sont des valeurs intemporelles, elles sont encore en 2068 les piliers de notre serment.

Parce qu'il y aura toujours des individus seuls face à une institution, parce que la loi du Talion est tapie au plus profond de l'âme humaine, il faudra un avocat.

Me reviennent alors en mémoire ces mots écrits il y a plus de 200 ans : *“Toutes les fois que la haine, la vengeance ou la peur ont voulu se procurer des instruments flexibles, ce n'est point parmi vous qu'on est venu les prendre”* - Maître Alexandre Fourtanier.